

Délibération n° 4 du 21 juillet 2026
fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créée par : Délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 21 juillet 2026
Page 16440

Article 1^{er}

Le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est fixé à onze.

Article 2

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.